

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date et heure limite de réception des offres	Le 28/01/2021 à 13 H00
Lieu de dépôt des offres	Commune de Mayo-Oulo

2. Ouverture des plis

6.1. Les offres seront ouvertes en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mayo-Oulo, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des offres	Le 28/01/2021 à 14 H00
Lieu d'ouverture des offres	Commune de Mayo-Oulo

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

Mayo-Oulo, le 08 JAN 2021
Le Maire
(Autorité Contractante)

Ampliation :

- PREFET/ML
- UCR/ZONE 1 PRODEL/Gra
- PRESIDENT/CIPM
- DDMINMAP/ML
- DD/MINEPIA/ML
- ARMP/ML
- AFFICHAGE/ARCHIVES



II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Contenu du Dossier de Demande de Cotation

Le présent dossier de demande de cotation décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les conditions de remise d'une offre et les règles d'attribution, et stipule les conditions de contrat applicables au marché. Par sa participation, le soumissionnaire reconnaît avoir examiné et accepté les instructions, les conditions et les spécifications contenues dans le dossier de demande de cotation.

2. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

3. Éléments constitutifs d'une offre recevable

Pour être recevable, l'offre établie en un (1) original et six (6) copies, devra comprendre les éléments suivants :

- 1) Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après: IV, A), datée et signée
- 2) Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif, daté et signé ;
- 3) Bordereau des Prix Unitaires, daté et signé ;
- 4) Déclaration des Qualifications suivant le modèle (prestataire non enregistré)
- 5) Qualité du personnel ;
- 6) Matériel de chantier ;
- 7) Méthodologie d'exécution des travaux y compris le Planning d'exécution;
- 8) CCTP, paraphé daté et signé à la dernière page;
- 9) CCES, paraphé daté et signé à la dernière page;
- 10) GCAP, paraphé daté et signé à la dernière page;
- 11) Attestation de visite des sites (avec photos jointes) ;
- 12) Justifications des travaux similaires (Copies de contrats, Lettres-Commandes)
- 13) Attestation de Non Redevancé Fiscale ;
- 14) Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics ;
- 15) Attestation de Domiciliation Bancaire datant de moins de trois (3) mois ;
- 16) Attestation de non faillite établie par le tribunal de 1^{ère} instance ou par la chambre d'industrie et du commerce du lieu de résidence du soumissionnaire en original ;
- 17) Attestation et plan de localisation ;
- 18) Attestation délivrée par la CNPS certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis- à vis de ladite caisse datant de moins de trois mois (original)

4. Monnaie de l'offre

Les prix de l'offre seront libellés en Francs CFA.

5. Durée de validité de l'offre

L'offre restera valable pendant une période de Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

6. Les conditions de dépôt des offres

- 6.1. Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à l'autorité contractante à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation.
- 6.2. L'enveloppe cachetée portera le nom du projet avec la mention "A n'ouvrir qu'en présence de dépouillement".

7. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

8. Ouverture des offres

- 8.1. Conformément aux exigences du bailleur des fonds, La consultation des Entrepreneurs consiste à comparer les cotations obtenues de plusieurs Entrepreneurs (dans le cas de travaux d'hydrauliques pastaural), au nombre de trois ou plus, pour garantir l'obtention de prix compétitifs (cf. Directive Banque Mondial, point 3.5, Page 31).
- 8.2. Les offres seront ouvertes en séance de la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.
- 8.3. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un **procès-verbal de la séance d'ouverture des offres**.
- 8.4. Conformément à la convention de partenariat Commune/PRODEL, les représentants du PRODEL sont impliqués à toutes les étapes du processus de passation des marchés financés par le Programme (Examen du DDC, Avis d'appel d'offres, ouverture des plis, analyse des offres, attribution du marché, examen du projet de contrat, etc.).